

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU CERCLE DE CORSIER (ASICC)

Rapport de la commission

Préavis n° 05/2023 relatif à la révision du Règlement de l'ASICC

La commission était composée comme suit :

Premier membre :

Jean-Paul Gremion, Corseaux

Rapporteur :

Estelle Pietrolungo, Jongny

Membres :

Caroline Almond, Chardonne

Jean-Philippe Mouron, Chardonne

Véronique Deparis, Corsier

Damien Chenevard, Mont-de-Corsier

La commission ad hoc du Conseil intercommunal de l'ASICC, chargée d'étudier le préavis n°05/2023 de l'ASICC, s'est réunie le 23 octobre 2023 à 20h00, à l'Administration générale de l'ASICC à Vevey, en présence du Comité de Direction composé de Madame Céline Murisier, présidente du CoDir et municipale de Jongny, Monsieur Gilbert Cavin, municipal de Chardonne et de Monsieur Hervé Liniger, municipal de Corsier-sur-Vevey. Monsieur Laurent Paschoud, municipal de Corseaux, était excusé.

Les modifications proposées sont de nature mineure et s'inscrivent dans la cadre d'améliorations du texte.

La commission a tenu quelques discussions de compréhension notamment sur l'article 9 relatif au Bureau et aux Commissions.

Afin d'apporter plus de flexibilité, il a été discuté d'une proposition de modification de l'article 8 et suite à la réception de l'avis juridique du Service des Communes du Canton de Vaud, il n'est pas souhaitable que le président et le vice-président proviennent de la même commune pour des questions de représentation démocratique.

Concernant les autres modifications relatives à la révision des statuts, le Comité de Direction a pu répondre aux questions posées et la Commission n'a pas d'autre remarque à formuler.

Conclusion

En conclusion, vu ce qui précède, la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués, de bien vouloir accepter le projet de préavis relatif à la révision du règlement de l'Association Scolaire intercommunale des Communes du Cercle de Corsier (ASICC) et de prendre les décisions suivantes :

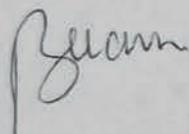
Le Conseil intercommunal de l'ASICC :

- **VU** le préavis du Comité de Direction n° 05/2023 relatif à la révision du Règlement de l'Association Scolaire intercommunale des Communes du Cercle de Corsier-sur-Vevey (ASICC)
- **VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

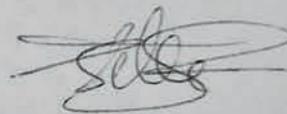
DECIDE

1. D'adopter le Règlement de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)
2. De fixer l'entrée en vigueur du Règlement dès l'adoption des nouveaux Statuts par le Conseil d'Etat.

AU NOM DE LA COMMISSION



Corsier-sur-Vevey, le 31 octobre 2023
Premier membre
Jean-Paul Gremion



Jongny, le 31 octobre 2023
Rapporteur
Estelle Pietrolungo